

CONSEIL MUNICIPAL D'AVESNES-LE-SEC
SEANCE DU 09 JUIN 2023
CLOTURE DU PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin, à 19h15, le Conseil Municipal, convoqué conformément à l'arrêté préfectoral fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués, de délégués supplémentaires et de suppléants à désigner ou à élire pour l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023, en application de l'article 4 du décret n°2023-257 du 6 avril 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude REGNIEZ, Maire.

N°	NOM Prénom	P/A/E	Détenteur d'une procuration	Si absent ou excusé : procuration à	Heure d'arrivée si retard
1	REGNIEZ Claude	P			
2	COLEAU Olivier	P			
3	PLACIDE Carole	P			
4	CARPENTIER Dominique	P			
5	MENEGHETTI Audrey	P			
6	RAMETTE Jean Marie	P			
7	FLEUET Laurence	P			
8	FIEVEZ Daniel	P			
9	HELBECQUE Nathalie	P			
10	DELOFFRE Virginie	P			
11	BAYET Geoffrey	P			
12	DOUCHEMENT Marie	P			
13	DELVAUX Eric	A			
14	TISON Sophie	A			
15	MUYS Vincent	A			

Nombre de conseillers présents	12	Nombre de procuration	0
Nombre de conseillers absents	3	Nombre de voix	12

Secrétaire de séance : Madame Meneghetti Audrey

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR :

Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Conformément à l'article 13 du règlement intérieur du conseil municipal modifié, les observations suivantes ont été reçues par écrit :

Monsieur le Maire sollicite les remarques éventuelles.

Sans observations, le procès-verbal est arrêté.

La secrétaire de séance,

Audrey MENEGHETTI



Le Maire,

Claude REGNIEZ

